



Union Française
des Amateurs d'Armes

Fédération des collectionneurs
du patrimoine militaire



Le Président
Jean-Jacques BUIGNE
09 52 23 48 27 - jjbuigne@armes-ufa.com

Monsieur Gérald Darmanin,
Ministre de l'Intérieur,
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

La Tour du Pin le 8 juillet 2020

Objet : Situation des collectionneurs d'armes et matériels anciens.

Lettre recommandée avec AR n° 1A 150 509 1878 6.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Les collectionneurs d'armes et de matériels anciens vous félicitent de votre nomination au poste de Ministre de l'Intérieur.

A cette occasion, ils souhaitent vous informer de la « *maltraitance* » dont ils font l'objet de la part du Service Central des Armes, comme si l'objectif était de les décourager de sauver le patrimoine historique.

Avec la loi de 2012, les parlementaires avaient à l'unanimité, défini les armes anciennes de collection comme étant celles « *dont le modèle est antérieur au 1^{er} janvier 1900* » et l'antique classement par calibre avait été abandonné. A notre grande surprise, à l'occasion de l'ouverture à la consultation, pour les professionnels, du nouveau Référentiel Général des Armes (RGA) en janvier 2020, sans qu'aucun nouveau texte législatif ou réglementaire n'ait été publié modifiant cette disposition, la définition change « *officieusement* » et de manière illégale.

Ont été introduites des notions de date de fabrication et de calibre, en contradiction complète avec la loi (article L.311-3-1° du CSI), les travaux parlementaires, de la doctrine et la jurisprudence établies par le Ministère de la Défense (DGA), lorsqu'il avait la responsabilité du classement.

Ce bouleversement « *insidieux* » pénalise gravement des collectionneurs qui, de toute bonne foi, possèdent des armes classées comme armes de collection en catégorie D5e). Ainsi, l'un d'eux qui demandait conseil à une préfecture, s'est vu menacé de « *saisie* » avec inscription au fichier des interdits d'armes (FINIADA) à défaut de régularisation par une déclaration

immédiate en catégorie C. Cela ressemble à de l'intimidation, voire à de l'excès de pouvoir vis-à-vis d'un honnête citoyen détenteur légal d'une simple arme historique et de collection.

Aussi, tout laisse à penser que le SCA n'aime décidément pas les collectionneurs, puisqu'il a décidé depuis le 6 décembre 2019, de ne « *plus communiquer préalablement les textes intéressant les collectionneurs* », cela sous un prétexte pour lequel ils ont pu démontrer, par courrier du 26 décembre 2019, qu'il n'était pas fondé.

Par leur action et leurs connaissances historiques, l'Union Française des amateurs d'Armes (UFA) et la Fédération du Patrimoine Militaire (FPVA) représentant les collectionneurs d'armes et de matériels anciens d'origine militaire, protègent le patrimoine historique et militaire de l'humanité. Elles ont le souci d'informer leurs membres en les invitant à toujours être en conformité avec la loi.

Or, les changements de règles mentionnés ci-dessus et non conformes à un état de droit qui respecte la hiérarchie des normes, créent une insécurité juridique relevant du « *fait du prince* ». Cette insécurité fait basculer de nombreux citoyens parfaitement honnêtes dans une illégalité sans fondement juridique, ce qui les traumatise en les faisant vivre dans l'angoisse et sera source de contentieux perdus par l'État.

Déjà, alors que la loi de 2012 avait institué la carte de collectionneur, cette dernière n'avait vu le jour que sept ans après. Et encore, il aura fallu le rappel à l'ordre du 31 janvier 2018 lors du vote d'une loi transposant la directive par les députés. Le dispositif a toutefois été « *saboté* » par la suppression ultérieure du délai de régularisation qui constituait une grande partie de son intérêt, favorisant en outre la clandestinité de nombre d'armes provenant d'héritages familiaux ou simplement de l'Histoire de France.

Cela est advenu malgré l'assurance réitérée de la DLPAJ que cette disposition serait maintenue, ainsi la continuité de la parole de l'État n'a pas été assurée et les collectionneurs s'étaient « *déjà* » sentis trahis.

C'est pour toutes ces raisons, que les collectionneurs vous demandent votre aide et un rendez-vous, afin d'évoquer avec vous les solutions pour normaliser cette situation injuste, contre-productive, inutile en matière de sécurité et non conforme à nos institutions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Jean Jacques Buigné,
Président de l'UFA et de la FPVA